

Les textes officiels : Arts circassiens, danse : circulaire interministérielle n°2017-116 du 6 octobre 2017
Arts plastiques, éducation musicale et théâtre : décret n°2019-838 du 19 août 2019

Réaliser un projet EAC avec intervenant

Prise de contact avec un intervenant extérieur aux compétences spécifiques répondant aux objectifs définis par l'enseignant
[Catégories d'intervenants \(lien\)](#)

**ARTS PLASTIQUES - EDUCATION MUSICALE
- THEATRE - EDUCATION A
L'ENVIRONNEMENT ET A LA SANTE**
Vérification de la qualité de l'intervenant puis autorisation par le directeur (si besoin, contacter les CPD)

**DANSE
ARTS CIRCASSIENS**
La réglementation EPS s'applique :
<https://eps21.cir.ac-dijon.fr/2024/10/10/2023-2024-note-departementale-iets/>

Au delà de 3 séances
Sur la plateforme **ADAGE**, rédaction du projet pédagogique en collaboration avec l'intervenant en précisant les objectifs et les modalités de mise en œuvre.

Information du projet pédagogique auprès de l'IEN de circonscription via **ADAGE**.

« L'aide apportée par l'intervenant extérieur, qui s'inscrit dans le projet pédagogique du professeur, a pour objectif de compléter et d'enrichir les enseignements. Elle permet une ouverture de l'École sur son environnement économique, culturel ou patrimonial à travers un éclairage technique. Par ailleurs, certaines activités, nécessitant un encadrement renforcé ou une compétence précise, ne sont rendues possibles que grâce à la contribution d'intervenants extérieurs. Dans cette perspective, **ils peuvent prendre des initiatives mais sans se substituer au professeur.**
L'intervenant ne se substitue pas au professeur qui garde la responsabilité de la classe quelle que soit l'organisation pédagogique choisie et qui se doit d'être présent lors des interventions. »

Dans le cadre d'une intervention rémunérée, il est nécessaire de signer une convention, disponible sur eprim EAC21, entre le financeur et la DSDEN : <https://e-prim21.cir.ac-dijon.fr/procedure-iets-pour-les-activites-denseignement-artistiques-culturels/>
Cette convention sera à envoyer au conseiller pédagogique départemental de la spécialité.

ADAGE

Qu'est-ce qu'ADAGE ?

C'est une plateforme qui permet de déposer, recenser et consulter les projets EAC.

Quand renseigner ADAGE ?

Pour déposer un projet : en fonction des dates d'appel à projet.
Pour recenser ou consulter un projet : tout au long de l'année.

Qui peut renseigner ADAGE ?

Tous les professeurs des écoles ont accès à Adage après ouverture des droits par le directeur.

Pourquoi renseigner ADAGE ?

Pour permettre un pilotage EAC sur 5 ans.
Pour suivre le parcours EAC de chaque élève.
Pour valoriser les projets.
Pour découvrir des partenaires culturels.

[Capsule présentation Adage \(lien\)](#)

Je renseigne mes projets >

Recenser :

1+ Enseignements artistiques E.C. 100%	3+ Projets liés à des dispositifs E.C. 100%	10+ Projets à l'initiative de l'établissement E.C. 100%
Dispositifs spécifiques OAE, CHAM	Enfants qui chantent Résidences d'artiste CLÉA Lire et faire lire ...	Sorties culturelles Rencontre avec des artistes Spectacles Chorale d'école ...

Campagnes d'appel à projets

DEP	2023-2024	Interventions EAC dans le premier degré	NEUVRE (058)	Documents d'accompagnement Du 01/09/2023 à 13:38 Au 14/06/2024 à 13:38	Je participe >
-----	-----------	---	--------------	--	----------------

Ressources

Site départemental Education Artistique et Culturelle

ACADÉMIE DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or

<https://education-artistique21.cir.ac->

Site départemental Education Physique et Sportive

ACADÉMIE DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or

<https://eps21.cir.ac-dijon.fr/>

Site départemental Centre Départemental de Ressources en Sciences

ACADÉMIE DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or

<https://sciences21.cir.ac-dijon.fr/>

Contacts

Inspecteur Référent Départemental EAC
Yann Gombert : yann.gombert@ac-dijon.fr
Conseillère Pédagogique Education Musicale
Céline Choquet : ce.cp.em21@ac-dijon.fr
Conseillère Pédagogique Arts Plastiques
Catherine Prélôt-Godard : ce.cp.av21@ac-dijon.fr
Conseillère pédagogique départementale
Education Physique et Sportive
Sylvie Benoit : Ce.Cpdepsia21@ac-dijon.fr
Chargée de mission sciences
Agnès Golay : sciences.21@ac-dijon.fr